

**Concours de recrutement des professeurs des écoles -- Session 2015**  
**Académie de Toulouse**  
**Epreuves d'admission – Oral 2**

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2015 se sont déroulées selon les indications de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

**L'épreuve Oral 2 :**

L' *Oral 2* comporte deux parties. Chacune d'elles s'appuie sur des contenus et des éléments d'appréciation différents.

La partie 1 traite de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que de la place de celle-ci dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La partie 2 porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école.

À travers cet *Oral 2* les membres du jury sont à même d'apprécier :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à l'école élémentaire et dans celui des activités physiques et expériences corporelles à l'école maternelle ;

- la capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) mais sans omettre la perspective avec le collègue (cycle 3, Socle commun,...).

- la capacité du candidat à connaître les valeurs portées par son futur métier, dont les valeurs de la République.

L'épreuve de l' *Oral 2* consiste à traiter successivement un sujet d'EPS puis un sujet sur une situation professionnelle selon deux modalités que les candidats devront enchaîner : un exposé puis un entretien.

Concernant l'EPS le candidat expose pendant 10 minutes maximum puis suivent 20 minutes d'entretien.

Concernant la situation professionnelle à partir d'un dossier, le candidat expose pendant 15 minutes maximum puis enchaîne avec un entretien de 30 minutes.

L'*Oral 2* devant le jury dure donc 1h 15 mn. C'est une épreuve longue qui nécessite une attention soutenue.

Le sujet relatif à l'EPS est noté globalement sur 40 points. Le sujet sur la situation professionnelle est noté sur les deux parties : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'ensemble de l'épreuve de l'*Oral 2* est notée sur 100 points.

Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont trois heures de préparation avec les deux sujets.

**Les commissions :**

Pour la session 2015, 19 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, une conseillère ou un conseiller pédagogique avec une valence en éducation physique et sportive, un(e) professeur(e) d'éducation physique et sportive du second degré. Tous les départements de l'académie sont représentés dans les commissions qui doivent aussi répondre à une exigence de mixité afin de respecter la parité dans le jury. Au moment de leur constitution et lors des épreuves il est tenu compte de l'impératif respect de la neutralité des membres du jury. C'est pourquoi, certaines commissions ont été momentanément modifiées pour éviter qu'un de ses membres n'interroge un candidat connu par ailleurs. On notera également que les membres des commissions ne connaissent pas pour quel concours les candidats se présentent devant eux.

## Les sujets : partie 1

Concernant la première partie en EPS : Les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs didactique, pédagogique et institutionnel.

Ils se réfèrent à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice. Ils peuvent aussi se rapporter à une progression au sein d'un cycle d'activité. Pour la session 2015, quatre APSA ont été retenues :

- Les jeux sportifs collectifs/ jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon/coopérer ou s'opposer collectivement, accepter les contraintes collectives.
- Les activités aquatiques, la natation
- Les activités gymniques
- Les activités athlétiques

Tout en n'attendant pas des candidats un niveau de spécialiste de la discipline, il s'est agi, à travers leur prestation, de vérifier un niveau de maîtrise exigible d'un Professeur des écoles polyvalent.

Certains exposés restent très superficiels, très descriptifs et n'entrent pas réellement dans la progressivité des apprentissages.

Ces candidats ont été en difficulté pour se projeter dans l'activité, à la fois dans l'exposé et lors de l'entretien. Certaines séances décrivent des situations non réalisables, non adaptées à l'âge des élèves ou qui induisent un temps d'activité physique très réduit par élève.

La gestion du temps (exposé trop court) n'a été évoquée que rarement par les membres des commissions.

Les sujets relatifs au cycle 1 ont posé davantage de problèmes que les sujets portant sur les autres cycles : on note une méconnaissance des capacités et du développement des jeunes enfants. Cela avait déjà été noté l'année dernière.

Ce point concerne notamment la natation, APSA pour laquelle le côté anxiogène pour de jeunes élèves n'a pas été pris en compte.

La non prise en compte de la sécurité, notamment pour les séances de natation ou d'activités gymniques a été notée à plusieurs reprises par les jurys. Les textes relatifs à la sécurité sont méconnus.

Certaines APSA ont causé des difficultés ; c'est le cas du rugby, dont la logique interne (passe en arrière) et les spécificités liées à la sécurité (plaquage) n'ont pas été correctement comprises.

Dans certains cas, les exemples donnés sont en contradiction avec la logique interne de l'activité (cas du hand-ball).

Autre exemple, des candidats ont traité le sujet « Enchaînement gymnique au sol » en proposant une séance avec agrées.

Le sujet est quelquefois mal cerné ou partiellement traité: dans un sujet traitant de course longue en terrain varié, la variable « terrain varié » est oubliée. Certains ont fait la confusion entre la course de vitesse et la course longue, entre sauter haut et sauter loin. Un sujet centré sur les jeux de coopération en maternelle a été traité dans des situations d'opposition.

L'USEP est méconnue.

Le rôle de l'intervenant n'est pas correctement appréhendé (partage des tâches, pilotage pédagogique par l'enseignant).

Il y a une grande hétérogénéité des candidats en ce qui concerne la correction du langage et l'aisance dans l'expression.

A contrario, les candidats ayant réussi cette première partie de l'oral 2 montrent une bonne connaissance des APSA et de leurs différentes caractéristiques. Les difficultés d'apprentissage liées à l'activité sont repérées et traitées.

Il y a cohérence entre la situation de référence et les activités mises en œuvre.

Ils se projettent aisément sur les séances tant du point de vue organisationnel (gestion de l'espace, des groupes ou ateliers, place du maître...) que dans les progressions mises en place. La sécurité est un point qui est abordé. Les liens entre les connaissances théoriques et la mise en œuvre des séances est effectif.

L'aspect affectif pour certaines APSA est pris en compte, notamment pour les jeunes élèves.

## Les sujets : partie 2

La seconde partie porte sur une situation professionnelle. Les sujets sont développés sur 5 pages maximum, hors page de garde. Ils comportent un extrait signifiant de texte officiel, un extrait de document de référence à caractère pédagogique, un texte de type recherche et/ou un texte grand public.

La problématique proposée dans le dossier doit permettre au candidat d'exprimer sa connaissance du fonctionnement général de l'école, tout en s'y projetant avec ses connaissances et ses valeurs.

Pour la session 2015, treize thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- l'égalité filles-garçons ;
- l'aide aux élèves en difficulté ;
- le redoublement et les parcours scolaires ;
- l'autorité et la gestion de classe ;
- les moins de trois ans à l'école ;
- la gestion de l'hétérogénéité des élèves ;
- le climat scolaire et particulièrement la lutte contre le harcèlement ;
- l'autonomie de l'élève dans la classe et l'école ;
- le travail personnel de l'élève ;
- la liaison école-collège ;
- le numérique à l'école ;
- l'évaluation ;
- le jeu et l'apprentissage à l'école maternelle.

De manière générale, les candidats ont su repérer la thématique des sujets proposés, il n'y a pas eu de contre-sens. Beaucoup ont perçu quels étaient les enjeux et la problématique du thème abordé à travers les documents et en s'aidant des questions posées. Les meilleurs ont fait preuve de connaissances larges du sujet, l'insérant tant dans l'histoire que dans l'actualité du système éducatif. Plusieurs néanmoins n'ont pas su, ou ont su très partiellement, prendre la mesure du sujet à développer. Cela s'est particulièrement vu pour celles ou ceux qui se sont enfermés dans une reprise des documents sous forme de paraphrases, ou sur une analyse de texte ne correspondant pas aux attentes de l'épreuve.

Les prestations des candidats ont été contrastées. Les commissions ont trouvé de très bons candidats visiblement très bien préparés, traitant le sujet de manière synthétique en s'appuyant sur une analyse pertinente des documents et en élargissant leur propos à des exemples concrets en adéquation avec les compétences attendues d'un professeur des écoles. D'autres, en effectif non négligeable, n'ont guère tiré profit du sujet dans leur exposé comme lors de l'entretien. Quelques-uns, rares heureusement, n'avaient a priori pas leur place dans un concours d'enseignement au vu de leur infime connaissance de l'école ou de leur difficulté relationnelle, qu'il s'agisse d'une quasi impossibilité à s'exprimer ou d'une attitude plus qu'irrespectueuse.

### Les connaissances des candidats :

Du point de vue des connaissances, les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances générales sur le système qui ont favorisé leur réflexion, qu'elles soient contextualisées vis-à-vis de l'actualité (l'égalité fille-garçon, la lutte contre le harcèlement, la gestion des parcours scolaires) ou qu'elles aient apporté un éclairage complémentaire au sujet traité (connaissance d'études internationales et de rapports de recherche sur des sujets tels que le redoublement ou la scolarisation des jeunes enfants). Plusieurs candidats ont par ailleurs développé, sans excès mais avec pertinence, des approches sociologiques ou historiques sur quelques-uns des sujets proposés.

Par contre, le manque de connaissances a été flagrant pour plusieurs candidats qui répondent de manière erronée à des questions de pratique (Pourquoi et comment envisager de constituer des groupes dans la classe ? En quoi est-ce utile de s'intéresser aux erreurs des élèves ?..) ou ne saisissent pas les confusions qu'ils expriment (difficulté/handicap, notation/évaluation, sanction/punition).

On peut s'interroger sur la préparation et les motivations de certains candidats qui se destinent au professorat des écoles et qui confondent constamment premier et second degré ou qui évoquent des situations anciennes de leur passé d'élève.

Dans l'ensemble, les thématiques ayant trait à la pratique sont celles qui ont été les mieux abordées (l'évaluation, le travail personnel de l'élève, la différenciation pédagogique, jeu et apprentissage en maternelle). Par contre, celles traitant de problématiques plus étendues (la liaison école-collège, le climat scolaire..) ont été traitées de

manière contrastées. Certains candidats ont montré ici des aptitudes à un champ large de compétences (travailler avec des partenaires, prendre en compte la dimension affective d'une situation, connaître le droit..), d'autres non.

### **Le registre de communication :**

Comme son nom l'indique, l'*Oral 2* doit permettre aux candidats de faire preuve de leurs qualités de communication. Autant certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres du jury (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, usage des notes comme aide au discours, argumentation dans les prises de position), autant certains n'ont pu éviter les hésitations, les tics de langage « On va dire que.. ! », l'emploi d'expressions connotées (« les bons », « les mauvais »), relâchées (« ça fait pas ! », « là je me plante ! ») ou révélatrices (« j'suis pas fan de l'EPS ! »).

Comme l'an passé, des candidats ont fait preuve d'une attitude fermée en se retranchant dans une posture de timidité ou à l'inverse dans des signes manifestes d'irritation suite aux questions des membres des commissions qui visaient à faire justifier, préciser, expliquer les propos des exposés. Ces compétences de communication dont un enseignant doit faire preuve ont fait défaut chez un nombre important de candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leur propos et se sont trouvés en difficulté.

### **L'exposé :**

L'exposé différencie d'emblée les candidats.

Certains n'ont pas utilisé tout le temps imparti à cette partie de l'épreuve, d'autres ont perdu du temps dans une présentation très formatée des textes du sujet, d'autres encore ont traité de manière déséquilibrée les questions posées.

Parfois, le manque de connaissance vis-à-vis du thème du sujet a amené les candidats à faire des propositions peu convaincantes, allusives, sans ancrage avec une expérience contextualisée. Certaines prestations ont montré rapidement que les candidats n'avaient pas compris correctement l'économie d'ensemble du sujet, amenant à ne développer qu'une partie de la problématique posée. Il est arrivé à plusieurs reprises que des candidats procèdent à une analyse ou à un commentaire des textes, se trompant visiblement sur les attendus de l'épreuve.

On a pu regretter quelquefois une lecture littérale et monotone des notes sans prise en compte de la relation avec le jury.

Pour d'autres candidats, l'exposé était structuré, ordonné selon un plan, bien construit et proposait une problématique adossée à une expérience décrite avec modération et pertinence. Les meilleurs candidats ont fait preuve d'une connaissance élargie et approfondie du thème, illustrée avec des exemples précis et personnels mis en lien avec la problématique. Souvent, dans ce cas, un plan d'exposé personnalisé et clair a facilité l'expression de la pensée et les accroches des membres des commissions, d'autant plus lorsque s'exprimait ici des prises de position.

Cette année encore, les commissions ont pu percevoir que des candidats s'étaient préparés efficacement à la méthodologie de l'exposé, articulant analyse des textes, exemples personnels, mise en perspective au-delà du sujet même, gestion du temps et relation avec le jury.

#### **Quelques conseils :**

Ne pas systématiquement construire le plan d'exposé sur l'ordre chronologique des questions, mais les traiter toutes.

Éviter de remplir la fin de l'exposé au risque de tenir un propos qui ne serait plus cohérent avec l'ensemble de la problématique.

Il n'est pas nécessaire de faire un rappel systématique des références des textes proposés dans le sujet.

Il vaut mieux éviter de tendre des perches au jury si on ne les maîtrise pas !

### **L'entretien :**

Là encore, des différences notables ont été observées par les membres des commissions.

Forts de qualités d'écoute et de réflexion, les meilleurs candidats ont su se positionner lors des questions posées. L'entretien s'est alors révélé vivant et constructif avec des candidats impliqués et argumentant leurs prises de position. Des exemples concrets et appropriés ont permis d'étendre le champ d'investigation du sujet. Plusieurs candidats ont témoigné d'une capacité de distanciation et d'ouverture en inscrivant leurs réponses dans le domaine théorique (sociologique-les classes populaires et l'école-, psychologique-la peur d'apprendre-) ainsi qu'une prise en compte de l'actualité du système éducatif.

A contrario, des candidats ont fait montre de réponses allusives, trop brèves, sans développement, donnant à l'entretien une tournure laborieuse. D'autres ont montré une vision erronée du système éducatif (« au CP on apprend en faisant des lignes », « au collège, ça devient sérieux ») et n'ont pu faire évoluer leur discours en prenant en compte les questions des commissions.

Les membres des commissions avaient pour cette session à questionner les candidats sur la laïcité et les valeurs de la République. Si cela n'avait pu être fait dans la partie de l'*Oral 2* concernant l'EPS, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension a été abordée, tout en n'en faisant pas une épreuve spécifique.

Il est utile ici de rappeler aux candidats que leur futur métier dépasse les simples compétences disciplinaires et affirme un rôle éducatif, une dimension civique, y compris dans le domaine numérique.

Les commissions ont évité le questionnement théorique pour faire émerger l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école mettant en œuvre les valeurs et principes du vivre ensemble (collaboration, inclusion des élèves à besoins particuliers,..) et l'application des principes fondamentaux de la République dans l'établissement et la vie scolaire (culture commune partagée, enseignements laïques, neutralité, non discrimination, égalité filles-garçons,...).

Dans l'ensemble, les candidats avaient intégré le questionnement sur les valeurs de la République et la laïcité dans leur préparation à l'*Oral 2*. Davantage, semble-t-il, sur le registre théorique que sur celui de la pratique de classe.

Beaucoup de candidats ont su répondre aux questions des membres des commissions, qu'il s'agisse d'une réflexion plus poussée sur les propositions de leur exposé ou de cas suggérés par le jury. Quelques candidats, néanmoins, ont montré une posture non conforme vis-à-vis des valeurs et principes ou des connaissances très superficielles ne leur permettant pas de se positionner clairement. A titre d'exemple :

- une candidate a estimé que la qualité de l'enseignement et les valeurs mises en œuvre par l'enseignant d'une classe « difficile » n'était d'aucune utilité car « le problème est ailleurs car avant on mettait les élèves au coin ou on les renvoyait et maintenant on les accepte et ils empêchent les autres d'apprendre » ;
- une autre ne prend pas partie et ne développe aucune analyse sur une anecdote de l'actualité concernant des cartables aux couleurs stéréotypées ;
- un candidat n'envisage la gestion d'une situation de harcèlement que sous l'angle de la coercition des « petits caïds » ;
- un autre banalise ce type de situation et renvoie à « la complexité des phénomènes de groupe ».

Très peu de candidats, heureusement, ne connaissaient pas l'existence de la Charte de la laïcité.

#### Quelques conseils :

Éviter bien entendu les réponses laconiques et à l'inverse la logorrhée.

Tant qu'à avoir un argument théorique, il doit être étayé.

C'est un concours qui prépare au métier de professeur des écoles. Il est donc important de pouvoir proposer (imaginer) des situations pédagogiques !

Questionner ses propositions et ses propos au regard des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

#### Les attitudes :

Les membres des commissions ont été sensibles au registre de la communication verbale et non verbale.

Dans leur majorité, les candidats ont intégré qu'ils passent une épreuve orale d'un concours ; malgré la pression qui s'exerce sur eux, la plupart reste dans un registre adéquat.

Néanmoins, certains qui ont fait preuve d'attitudes ou propos qui ont pu leur être préjudiciables.

- laisser entendre, par sa désinvolture, que la vérification des pièces d'identité n'est pas du goût du candidat ou de la candidate est méconnaître les principes d'organisation équitable d'un concours de la fonction publique ;

- annoncer en arrivant dans la salle d'oral que les membres de la commission ne vont pas « trouver leur compte parce qu'on ne s'attendait pas à un sujet sur la maternelle » laisse penser que l'on ne s'est guère préparé, tout comme mentionner qu'on est candidat libre et qu'on aura « tout le temps pour apprendre ».

D'autres, rares, se sont inscrits dans un registre de communication rigide, n'acceptant pas d'évoluer dans leur posture (rester de profil, couper sans cesse la parole aux membres de la commission, renvoyer des questions de manière agressive au jury). Cela n'a pu que les desservir.

Quelques conseils :

Savoir que l'organisation d'un concours ne s'improvise pas. Il existe des contraintes garantissant l'équité de traitement des candidats

Annoncer de quelque manière que ce soit que l'on ne s'est pas préparé et que la prestation va être médiocre n'est pas une stratégie pour gagner l'empathie du jury.

La stratégie de questions et d'objections vers les membres de la commission n'est pas pertinente, plutôt impertinente !

**Jean-Marc CHAUSSARD, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 2**  
**Pierre ORTLA, IEN, Coordonnateur Oral 2 partie 1**